



Création d'entreprise sarl en conservant son emploi

Par **Sultan68**, le **13/05/2011 à 16:00**

Bonjour,
Nous souhaitons à 3 créer une entreprise en conservant notre emploi. La société serait une société de service qui pourra travailler avec mon employeur actuel.
Est ce que j'ai le droit de travailler pour un employeur et en // proposer les services de ma SARL a ce même employeur?
A savoir que les prestations que je propose sont déjà sous traitées actuellement.
Le problème , c'est que c'est moi qui signe les ordres de mission.
Dois en informer mon employeur ou existe - t- il un autre moyen?
Petite précision , les 3 associés travaillent dans cette entreprise.
D'avance merci pour votre aide
Cordialement